DELIBERATIONS examinées
Lors de la séance du Conseil municipal
Du 05 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune d'AOUSTE-SUR-SYE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie CAUMETTE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 30 Septembre 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **23**
Nombre de membres présents : **16**
Nombre de membres qui ont pris part au vote : **22**
Secrétaire de séance : BARNIER Eric

Présents : AUDINOT Sylvie, BARNIER Eric, BECHET Hélène, BODNAR Julie, CAUMETTE Sylvie, CREN Solène, ETROY Fabrice, GORY Christine, GUIER Serge, GUILLUY Alexandre, GUYON Jessica, HUNOLD Carole, LAMANTIA Frédéric, MERIEAU Thierry, THEVENET Guillaume, TRON Frédéric

Absente excusée : AMAURY Salima, CHEVALIER Elise, CHOUPAS Sébastien, COSIO Jean-Louis, DRAN Christine, HUYGHE Philippe
Absents : SCHWENGLER Sophie

Pouvoir : AMAURY Salima par CREN Solène, CHEVALIER Elise par BECHET Hélène, CHOUPAS Sébastien par THEVENET Guillaume, DRAN Christine par COSIO Jean-Louis, HUYGHE Philippe par GORY Christine

N° d'ordre	Objet
2026-10-01	Suppression de plusieurs emplois permanents suite à une réorganisation des services
2026-10-02	Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité
2026-10-03	Mise à jour du tableau des effectifs
2026-10-04	Mise en place et modalités d'exercice du télétravail au sein des services de la commune
2026-10-05	Fixation des orientations et des crédits consacrés à la formation des élus
2026-10-06	Autorisation donnée à Madame le Maire de signer les conventions d'accueil des classes à la bibliothèque municipale avec les écoles maternelle et élémentaire
2026-10-07	Mise à jour de la composition des commissions municipales
2026-10-08	Subvention exceptionnelle - La Pomme Bleue
2026-10-09	Reprise des concessions à l'état d'abandon dans le cimetière d'Aouste sur Sye
2026-10-10	Conclusion d'un bail à réhabilitation avec Soliha drôme – ancienne école Saint-Christophe

Le Secrétaire
Eric BARNIER

Le Maire,
Sylvie CAUMETTE

La communication au public
Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal (le droit d'accès aux « procès-verbaux » s'étend également aux délibérations elles-mêmes et à toutes les pièces annexées aux procès-verbaux), des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux, et les publier sous sa responsabilité.
Cette communication peut s'opérer :
- par consultation gratuite sur place, à condition que la préservation du document le permette ;
- par la délivrance d'une copie aux frais du requérant ;
- par courrier électronique.
Article L2121-25 du CGCT _ Modifié par Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - art. 4
Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.
Conformément à l'article 40 de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, ces dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022.